

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM – SEANCE DU 4 AVRIL 2014

A 20 H, en Mairie, sous la présidence de M. BERINGER François, Maire

Etaient présents, les conseillers municipaux suivants :

HOMBERT Liliane, VOGT Dominique, BENSEL Céline, VALENTE Victor, INVERNIZZI Corinne,
BESIN Gérard, RIEFFLE Edith, SANTORO Samuel, THUET Sophie, ANTONY Sandrine,
BEAUDELOT Florent, BERINGER Emilie, SIMON Matthias, SARTORIO Etienne, SEILER Michel,
SITTLER Francine, BERINGER Ludovic

Absent excusé : WITTIG Emmanuel qui a donné procuration à M. BERINGER François

Secrétaire de séance : MAURER Daniel

ORDRE DU JOUR

- 1.Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30.3.2014
- 2.Formation des commissions communales
- 3.Désignation des délégués du Conseil Municipal dans les structures de coopération intercommunales ou autres structures
- 4.Délégation du Conseil Municipal au Maire
- 5.Informations
 - a)Finances
 - b)Personnel communal
 - c)Domaine de compétence attribué aux adjoints
 - d)Informations diverses

Le Maire souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée et aborde l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2013

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la réunion du conseil Municipal du 30 mars 2014 à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme SITTLER demande pourquoi le montant de l'indemnité est exprimé en pourcentage d'un indice et non en euros (point N° 4).

Il lui est répondu que cette formulation permet d'actualiser les montants en fonction de l'évolution réglementaire de l'indice et évite de reprendre une nouvelle délibération à chaque changement de valeur.

Monsieur SARTORIO précise que dans le point 5 « Divers », il a demandé que soit présenté au Conseil Municipal « le Compte administratif 2013 et le Budget 2014 ».

Après ces deux observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions à soumettre au Conseil Municipal.

L'assemblée désigne les commissions suivantes sachant qu'à tout moment, de nouvelles commissions peuvent être formées pour étudier des problèmes particuliers.

| | | |
|--|--|--|
| COMMISSION DES FINANCES | BERINGER François – HOMBERT Liliane – BESIN Gérard – INVERNIZZI Corinne – VOGT Dominique – SEILER Michel – SARTORIO Etienne – SITTLER Francine – SANTORO Samuel – BENSEL Céline | |
| COMMISSION SCOLAIRE - ANIMATION ET JEUNESSE | HOMBERT Liliane – BESIN Gérard – VOGT Dominique – THUET Sophie – SEILER Michel – SIMON Matthias – ANTONY Sandrine – RIEFFLE Edith – BERINGER Emilie – BENSEL Céline | |
| COMMISSION TECHNIQUE | BESIN Gérard – BEAUDELLOT Florent – HOMBERT Liliane – VOGT Dominique – BERINGER Ludovic – SEILLER Michel – SARTORIO Etienne – SANTORO Samuel – BENSEL Céline | |
| COMMISSION SECURITE | VOGT Dominique – HOMBERT Liliane – BESIN Gérard – BEAUDELLOT Florent – BERINGER Ludovic – ANTONY Sandrine – BENSEL Céline | |
| COMMISSION D'AIDE SOCIALE – FESTIVITES | BENSEL Céline – HOMBERT Liliane – BESIN Gérard – INVERNIZZI Corinne – VOGT Dominique – RIEFFLE Edith – BERINGER Emilie – SIMON Matthias | |
| CELLULE DE CRISE | VOGT Dominique – HOMBERT Liliane – BESIN Gérard – BEAUDELLOT Florent – BERINGER Ludovic – BENSEL Céline | |
| COMMISSION COMMUNICATION | HOMBERT Liliane – BESIN Gérard – INVERNIZZI Corinne – VOGT Dominique – RIEFFLE Edith – BERINGER Emilie – BENSEL Céline | |
| COMMISSION D'APPEL D'OFFRE | BERINGER François, membre de droit <u>Titulaires</u> BEAUDELLOT Florent SARTORIO Etienne SANTORO Samuel | <u>Suppléants</u> SITTLER Francine BESIN Gérard HOMBERT Liliane |
| REFERENT ESP'ASS | THUET Sophie | |
| REFERENT ASSOCIATIONS | SANTORO Samuel | |

Concernant les invitations aux réunions de ces commissions, il est précisé qu'elles seront envoyées par voie dématérialisée.

Ces invitations seront systématiquement diffusées à l'ensemble du Conseil Municipal ainsi tout conseiller non membre d'une commission pourra assister aux réunions dont le sujet l'intéresse.

Il est posé la question sur l'ouverture des commissions vers l'extérieur.

Monsieur le Maire répond que dans un premier temps, il serait souhaitable que les commissions fermées fonctionnent telles quelles afin de s'approprier les divers sujets à traiter mais que rien n'exclut par la suite une ouverture en fonction des points abordés et des besoins.

3. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES STRUCTURES DE COOPERATION INTERCOMMUNALES OU AUTRES STRUCTURES

Monsieur le Maire présente la liste des structures de coopération intercommunales ainsi que des organismes dans lesquels siègent des délégués du Conseil Municipal.

L'assemblée procède ensuite à l'élection de délégués, tous élus à l'unanimité :

. SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA HARDT

| Délégués titulaires | Délégués suppléants |
|----------------------------|----------------------------|
| VOGT Dominique | SEILER Michel |
| BESIN Gérard | RIEFFLE Edith |
| PETER Raymond | |

. SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU MUHLBACH

Délégué titulaire : SIMON Matthias

Délégué suppléant : VOGT Dominique

. ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE

BESIN Gérard , BERINGER Emilie, INVERNIZZI Corinne, THUET Sophie, VOGT Dominique

. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE

VOGT Dominique

. SYNDICAT MIXTE DES GARDES-CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX

Délégué titulaire : BESIN Gérard

Délégué suppléant : BERINGER François

. CORRESPONDANT DEFENSE

BESIN Gérard

. SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DU COLLEGE FELIX EBOUE

BERINGER François – HOMBERT Liliane

. ASSOCIATION DE GESTION DES MOLENES

BERINGER Emilie

. COMITE DE GESTION DE L'ESP'ASS

Monsieur le Maire, membre de droit

INVERNIZZI Corinne

THUET Sophie

. SCOT RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON

(proposition à la Communauté de Communes « Essor du Rhin »)

BERINGER François – BESIN Gérard

4. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 300 000 € par année civile ;
- d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont-elle est membre.

5. INFORMATIONS

a) Finances

Monsieur MAURER expose le principe de fonctionnement du budget et de la comptabilité communale.

Monsieur le Maire présente et commente ensuite le budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal en prend acte.

b) Personnel communal

Monsieur le Maire présente et commente l'organigramme du Personnel Communal (10 agents titulaires et 2 agents sous contrat à durée déterminée dont un « Contrat Avenir »).

c) Domaines de compétence attribués aux adjoints

Monsieur le Maire communique à l'assemblée la teneur des délégations qu'il a consenties à chacun de ses adjoints à savoir :

Liliane HOMBERT – 1^{er} Adjoint :

Affaires scolaires

Communication (Mi Dorf – Ganz.info – site internet – concours des maisons fleuries)

Animation Jeunesse

Gérard BESIN – 2^e Adjoint :

Affaires techniques

Gestion de l'eau et de l'assainissement

Gestion de la forêt communale

Céline BENSEL – 3^e Adjoint :

Affaires sociales

Gestion du cimetière

Festivités et commissions publiques

Dominique VOGT – 4^e Adjoint :

Sécurité dans le village

Conformité des bâtiments publics en matière d'hygiène et sécurité

Cadre de vie

Cellule de crise

d) Informations diverses

. HAUT-RHIN PROPRE : la commune s'est associée à l'opération Haut-Rhin Propre initiée par le Département.

Tous les conseillers sont invités à la séance de « ramassage de déchets » sur le ban communal

Samedi le 5 avril à partir de 9 H.

Rendez-vous est fixé à la mairie.

. Prochaines réunions :

Après avoir pris l'avis du Conseil Municipal qui se déclare favorable à ce que les réunions soient programmées de préférence le vendredi, Monsieur le Maire communique les dates prévisionnelles des prochaines réunions du Conseil Municipal à savoir : **Vendredi 9 Mai, Vendredi 6 juin, Vendredi 4 juillet, Vendredi 5 septembre.**

. Une réunion de la Commission Technique est programmée **Mercredi le 16 avril 2014 à 20 H.**

. Le Comité de rédaction du « Mi Dorf » se réunira Jeudi le **10 avril 2014 à 20 H.**

Monsieur le Maire demande si quelqu'un souhaite prendre la parole :

- **Ludovic BERINGER** demande à qui appartiennent les bâtiments situés sur le terrain jouxtant le Poney Parc. Monsieur le Maire lui répond que le terrain et les bâtiments ont été achetés par la Communauté de Communes « Essor du Rhin » et que la propriété est actuellement louée à M. HELMELINGER pour la création d'un centre équestre. M. BERINGER signale qu'il a eu écho du démontage de ces bâtiments et que s'il tel est le cas, il conviendra d'être vigilant car une association locale risque d'être intéressée par la récupération de ces bâtiments.

- **Etienne SARTORIO** demande en quoi consiste l'opération de curage de siphons en cours dans la commune. Il lui est répondu qu'il s'agit de curer :
 - . l'ensemble des siphons y compris les tabourets siphons avec dépose et repose des sceaux à boue
 - . l'ensemble des puits perdus et décanteurs.

- **Corinne INVERNIZZI** présente l'E.C.S. « Essor pour la Culture et le Sport ». Le siège de l'association se trouve dans les bâtiments de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » à Fessenheim. Son but est de créer et promouvoir des animations culturelles et sportives sur le territoire de la Com/Com et ce en collaboration étroite avec les associations locales existantes (jeux intervillages, concerts, Barathon, Withe Night etc...)

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire propose de diffuser aux membres du Conseil Municipal les procès-verbaux des réunions par messagerie.

La plupart des conseillers sont favorables à cette solution.

Les personnes qui souhaitent un exemplaire « papier » le signaleront au secrétaire de mairie.

La séance est close à 21 H 48.

Blodelsheim, le 9 avril 2014

Le Maire

François BERINGER

